



CAHIER DES CHARGES « 1 000 JEUNES BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »

Contexte général :

Le ministère des sports et le mouvement sportif ont décidé, afin de favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs et d'encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives, de lancer en 2012 un plan « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants » d'associations sportives. Il traduit la volonté ministérielle de conforter la structuration associative et plus particulièrement des clubs, acteurs de l'animation sportive des territoires, source de cohésion sociale.

A travers ce plan, une dynamique visant l'accompagnement des jeunes dans la prise de responsabilités associatives est lancée afin que cette opération devienne régulière.

Autour d'actions de formation visant à faire découvrir aux jeunes les rouages de la vie associative sportive et ses clés d'investissement, la sensibilisation à l'engagement des jeunes sera ainsi favorisée dans les instances dirigeantes sportives.

I. Cahier des charges

Pour 2012, l'objectif vise à organiser dans chaque région des sessions de formation à destination de jeunes de 16 à 25 ans, licenciés auprès d'une fédération et adhérents bénévoles d'une association sportive depuis au moins un an. Chaque région se verra attribuer les moyens financiers nécessaires à la formation de 10 jeunes par département, ce chiffre étant une moyenne qui peut faire l'objet d'une pondération à l'intérieur du territoire régional. Un effort particulier devra être engagé afin de tendre à la parité homme/femme dans les jeunes formés.

Les formations devront prioritairement prendre en compte le fait qu'elles s'adressent à un public jeune qui sera appelé demain à assumer des responsabilités au sein d'une structure associative. Ces formations doivent donc être différentes des formations habituellement proposées aux dirigeants associatifs déjà en place.

Les formations doivent être conduites comme un premier pas incitant les jeunes à s'impliquer plus directement demain dans la vie de leur association et dans la conduite de celle-ci.

Ces formations seront conduites prioritairement par les CROS et/ou les CDOS qui en assurent le contenu autour de 3 axes :

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport.
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations

A l'issue de la formation, un livret, réalisé par le Ministère des Sports, en concertation avec le mouvement sportif, sera remis à chaque participant à cette formation, lequel sera conçu comme un premier pas vers le *Carnet de vie du bénévole* mis en place sur Internet par le CNOSF. Effectivement la formation « Jeunes Dirigeants » peut constituer l'occasion de mettre en évidence l'intérêt pour les jeunes de valoriser leur

engagement bénévole dans leur parcours scolaire, universitaire voire professionnel. Le Carnet de vie du bénévole peut constituer un outil favorisant cette valorisation.

II. Les éléments constitutifs du cahier des charges des sessions de formation

1. Modalités pédagogiques d'organisation du stage

- Respect des principaux contenus théoriques :
 - Découverte de la vie associative (loi 1901)
 - Méthodologie de projet
 - Outils comptables basiques
 - Organisation du sport en France
 - Responsabilité des dirigeants
 - Communication (module complémentaire)
- Respect des modalités d'apprentissage :
 - Articulation apports théoriques / Mise en situation pratique
 - Temps sportifs
 - Temps d'échanges sur les problématiques associatives (responsabilité des dirigeants, échange d'expériences)
- Délivrance d'un livret de formation attestant du suivi de la formation

2. Modalités de programmation

- 5 jours de formation minimum pouvant être organisés en plusieurs sessions

3. Modalités de « recrutement » des stagiaires

- Des critères de sélection devront être définis :
 - âge (16-25 ans)
 - être membre depuis au moins 1 an d'une association sportive affiliée à une fédération
 - respect des critères de parité, répartition des disciplines sportives, ...
 - motivation
 - ...
- Elaboration d'un dossier de candidature en conséquence présentant les jeunes à former et le contenu du projet de formation

4. Contenus de formation

Découverte de la vie associative

- Objectif du module : Eclairage sur les grandes lignes de la loi relative au contrat d'association de juillet 1901, identification des rôles et missions des différents membres d'une association, ...

Méthodologie de Projet

- Objectif du module : Mise en évidence des étapes clés de l'élaboration d'un projet de clubs (mobilisation et appropriation des outils)

Organisation du sport en France

- Objectif : Présentation générale des acteurs du sport et de leurs prérogatives aux différents échelons territoriaux. La participation de certains acteurs locaux du sport français (CROS/CDOS, Ligues/Comités départementaux sportifs, représentants des services de l'Etat,

représentants des collectivités, etc.) pourrait être envisagée afin de mettre en évidence les axes de collaborations locales autour des projets sportifs (débat ou table ronde)

Responsabilités des Dirigeants

- Objectif : Identification des responsabilités incombant aux dirigeants sportifs dans le cadre des activités développées par leur association. L'Intervention possible de personnes ressources en matière juridique sur le champ sport (représentants des services de l'Etat, organismes d'assurances expérimentées en matière de responsabilités associatives, etc..)

Initiation à la lecture comptable

- Objectif : connaître et savoir lire les outils comptables de base

Module complémentaire :

Communication

- Objectif du module : Initiation à la communication (identification des questionnements nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de communication, identification des différents supports mobilisables en lien avec les publics visés, ...)

III. Suivi des jeunes formés pour les soutenir dans leurs engagements locaux :

Encourager et mettre en œuvre un réseau local de jeunes dirigeants.